

**Acte n°2023-05
Le Conseil d'administration, en sa séance du 31 mars 2023,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021 ;
Vu la délibération n°2022-15 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Compte-rendu des contrats et conventions approuvés par la Présidente par délégation du Conseil d'Administration

La Présidente a présenté en séance, le compte-rendu des contrats et conventions qu'elle a approuvé dans le cadre de la délégation de pouvoir dont elle bénéficie, en vertu de la délibération n°2022-15. Le compte-rendu est joint en annexe à la présente délibération.

Fait à Lyon, le 3 avril 2023

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 7 avril 2023
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 7 avril 2023